



100 % Paysans

Le Journal de la Coordination Rurale 87

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » - Sénèque

édito



Le paysan est souvent le pire ennemi du paysan !

Bertrand Venteau

Président de la Coordination Rurale de la Haute Vienne

La Coordination Rurale est née en 1992 de visionnaires qui avaient prédit qu'avec la fin du système de prix garantis aux producteurs et la mise en place de subventions compensatrices, nous serions en moins de vingt ans beaucoup moins nombreux mais également beaucoup moins bien économiquement.

Malheureusement, ils étaient de très bons visionnaires ! Ce que la FNSEA appelle compétitivité c'est un peu plus de primes captées par l'aval et donc toujours moins de prix pour le producteur.

Mais aujourd'hui, quel paysan peut continuer à produire sans un prix minimum garanti ?

Quel paysan peut continuer à travailler *a minima* 12 heures par jour, sept jours sur sept, en payant des cotisations MSA pour toucher 21 euros par jour en cas de maladie et une retraite à 800 euros ?

Quel paysan peut supporter de voir fondre ses prélèvements privés car les prix qu'on lui applique sont non négociables et en dessous des coûts de production ?

Quel paysan peut encore tolérer d'avoir des versements PAC toujours en attente de paiement depuis 2015 et 2016 ?

Quel paysan peut encore accepter des contrôles sur des aides qu'il n'a toujours pas touchées ?

Quel paysan peut supporter de consacrer plus de temps à du réglementaire plutôt qu'à produire ?

Quel paysan peut continuer à supporter toutes ces formes d'inquisitions modernes qui découlent du réglementaire sans un jour se révolter ?

Quel paysan peut accepter au nom du principe de précaution de devoir abattre tout ou partie de son cheptel sans soutien moral et financier ?

Quel paysan peut tenir longtemps sans répercuter sur ses prix toutes les normes, règles, aléas sanitaires et climatiques ?

Quel paysan peut accepter du président de la Chambre d'agriculture, qui ose clamer lors de son discours introductif des deux dernières sessions chambre de l'année 2016, que ce n'est pas la peine d'enclencher une demande de reconnaissance en calamité et un peu plus de 2 mois après faire l'inverse. (Cf article « La girouette du mois ! » page 2)

Loin de vous promettre malgré tout l'irréalisable (la campagne des présidentielles est là pour ça), à la CR87, vous trouverez une équipe attentive à vos problèmes, qui vous défendra face à toutes les contraintes que vous subissez, qui vous rendra votre dignité et mettra les gens que nous faisons vivre à votre service et non l'inverse.

Nous sommes libres car indépendants de toutes organisations politiques et économiques, nous vivons de nos fermes et pour continuer à vous défendre et à vous informer, nous avons besoin de vous.

« Les loups ne se laissent jamais tondre* » : adhérez à la CR 87.

*Jacques Laigneau fondateur de la Coordination Rurale

La CR87 vous invite à son
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mardi 21 mars 2017 – 20 h

à la salle des fêtes de Chabanas

Chabanas

87260 Pierre Buffière

un buffet clôturera ce moment convivial

Coordonnées

Coordination Rurale de la Haute-Vienne

Espace de la Seynie – 87500 Saint Yrieix la Perche

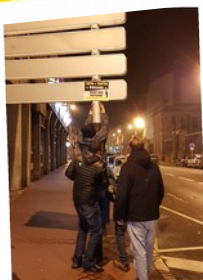
Bureau : 05 55 06 50 19 - Port : 07 86 01 67 78 – Mail : limousin@coordinationrurale.fr

Site : <http://www.coordinationrurale.fr/aquitaine-limousin-poitou-charentes>

CETA + TAFTA + VEGANS = La mort des paysans

**CETA + TAFTA
+ VEGANS =
MORT DES
PAYSANS**

Coordination Rurale, le syndicat 100% agriculteurs



N'ayant pas reçu de réponse des autres syndicats agricoles départementaux (FDSEA, Confédération Paysanne et du président de la Chambre d'agriculture), ni le soutien des politiques à notre courrier de demande d'appel à manifester, la CR87 a balisé le parcours des végans pour leur parade du 26 novembre à Limoges.

Magnac Laval : Réunion publique



Lors de sa réunion publique à Magnac-Laval, le 1er décembre, la CR87 a pu constater qu'elle fédère de plus en plus avec une participation toujours grandissante. Environ 35 personnes ont fait le déplacement et ont pu échanger sans langue de bois avec les membres du conseil d'administration sur l'avenir de la PAC à l'horizon 2020, faire un point sur les versements des aides 2015 et 2016 et la révision des zones ICHN. Les coûts de production étant toujours trop élevés et les prix étant le seul moyen d'obtenir un revenu décent, la CR a encore de beaux jours devant elle : « Des prix pas des primes ». Autre sujet polémique abordé ce soir là, les dégâts de gibier, encore et toujours trop nombreux !

Dégâts de gibier



Excédée par le problème récurrent des dégâts de gibier, la CR87 a décidé de passer à l'action par l'intermédiaire de ses élus Chambre. Il s'agissait de dénoncer un ras-le-bol des agriculteurs qui ne sont jamais indemnisés à hauteur du préjudice subi en interpellant les autres élus Chambre et représentants des pouvoirs publics présents lors de la session du 2 décembre 2016. Deux dépouilles de sangliers ont été déposées sur le panneau à l'entrée de la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne. Pour la CR87, la seule solution reste la régulation du gibier, si vous ne voulez pas réguler, les paysans réguleront quitte à être hors la loi !

La CR87 enfume l'ASP



La CR87 s'est rendue à l'ASP à Limoges le 9 février dernier, pour réclamer un calendrier de paiement pour les aides restant dues aux exploitants. L'État ne tient pas ses engagements alors que nous, nous tenons les nôtres ! Vu les retards de paiement, nous n'accepterons aucun contrôle et si vous êtes contrôlés, faites appel à la CR87 et nous serons présents à vos côtés.

La girouette du mois !

Le 17 août 2016, la CR87 a adressé au Préfet de la Haute-Vienne une demande de reconnaissance en calamité agricole qui n'a suscité aucune réaction de sa part. Les faits laissent à penser qu'il y a donc eu connivence entre la FDSEA, la Chambre d'agriculture et la DDT car, lorsque un seul syndicat demande la reconnaissance en calamité agricole, le processus doit être enclenché.

Pourtant, le 10 octobre 2016, le président de la Chambre d'agriculture disait : « Cette situation nouvelle, complexe n'est pas indemnisable au fonds des calamités, ni même à un régime assurantiel quel qu'il soit ». Il l'a réaffirmé le 2 décembre dernier : « Malgré cette situation, la procédure des calamités agricoles, basée sur un système du déficit hydrique, modèle ISOP, ne permet pas de justifier le déclenchement du fonds des calamités agricoles ». (extraits de ses allocutions lors des deux dernières sessions Chambre de 2016).

Puis, coup de vent, la girouette change de sens dans *Le Populaire du Centre* du 16 février 2017 : « un courrier cosigné par la FDSEA, les Jeunes Agriculteurs, la Fédération départementale ovine et la Chambre d'agriculture a été envoyé aux pouvoirs publics. Une démarche demandant à l'État des indemnités de calamité agricole, au vu du contexte qui n'a jamais eu d'équivalent ».

Nous pouvons encore une fois constater que le détricotage des calamités a été soigneusement cogéré entre l'État et la FNSEA, et ce, depuis 2005 dès la mise en place de l'assurance aléas climatiques, (l'assurance récolte) pour les grandes cultures et depuis peu avec l'assurance prairie. Tout ceci en prenant soin de préserver les intérêts des assureurs mutualistes tels que Groupama et le Crédit Agricole, sans se soucier des intérêts des producteurs.

Billet d'humeur « Bien-pensance et bonne conscience ! »



Un midi, c'est l'animateur Nagui sur France Inter (service public) qui, dans son émission de divertissement, se gausse de ne plus manger les « bébés animaux » et insiste lourdement sur le fait que les labels et autres signes de qualité ne sont pas des gages de bienveillance. Il avait auparavant exposé à plusieurs reprises ses « opinions » dans son émission « Tout le monde veut prendre sa place » le midi sur France 2 (service public encore...) en sortant tout un tas d'énormités et de mensonges sur les conditions de vie de nos animaux.

Un soir, c'est ma nièce qui raconte que la maîtresse a expliqué qu'élever des animaux, ça pollue et que bientôt, on mangera des insectes. Mais qu'est-ce que c'est que cette stigmatisation de l'élevage ? Qui sont ces gens qui balancent comme ça leurs opinions personnelles comme des grandes vérités devant un public crédule ? C'est la nouvelle tendance dans les milieux qui font la tendance. Le bouc-émissaire de tous les maux de notre monde moderne : c'est l'élevage !

Mais que connaissent-ils à l'élevage tous ces citoyens en mal de nature ? Depuis quand n'ont-ils pas approché un animal en vrai ? Quand on vit dans des villes où l'on ne parle pas à son voisin, où l'on enjambe les sans-abris pour aller à la coop bio, qu'est-ce qu'il est réconfortant pour l'égo de taper sur les exploitants d'animaux...

On nous bassine avec les émissions de méthane des vaches et le bilan carbone du soja. Quel est l'impact sur la nature de la construction d'un m² pour l'extension des villes ? Des villes toujours plus grosses, à cause desquelles on nous impose le « verdissement » des campagnes.

Bien sûr, ces gens ne savent pas que si l'on arrête l'élevage dans nos régions, il n'y aura rien d'autre. Que les jolis paysages vont se transformer en forêts et taillis. L'image d'Épinal de la campagne ne sera plus si bucolique... Et comment produire plus de cultures sans les effluents des fermes ? Bonjour le règne de la chimie... Voilà la belle vision des campagnes selon les bien-pensants des villes.

Alors soyons fiers de nos métiers, de nos élevages ! Nous n'avons pas de leçons à recevoir de gens qui se rachètent une conscience écologique en tapant sur nos systèmes alors que c'est vraisemblablement leur mode de vie qui les rend malheureux.

Emilie Pons - Secrétaire adjointe CR87

La biosécurité et mise aux normes... quelle galère !



Je ne suis pas producteur de canards mais producteur de poulets. Même si je ne suis pas concerné, je suis totalement solidaire avec les éleveurs du Sud-Ouest qui voient leur cheptel décimé par principe de précaution. La biosécurité a été avalisée par la FNSEA (syndicat plus habitué à défendre les intérêts des filières que ceux des producteurs). Elle est encore une idiotie pour faire crever les producteurs ! Combien de têtes bien pensantes et grassement payées pour pondre des bêtises pareilles ?

En raison de cette grippe aviaire, nos poulets sont confinés et si toutefois l'idée saugrenue nous venait de demander une dérogation pour une autorisation de sortie, s'en suivrait un contrôle sanitaire pour vérifier la mise aux normes de notre élevage. Ils préconisent des filets de protection sur les parcours des poulets, soi-disant pour les protéger des oiseaux migrateurs. Mais ces chers volatiles de passage devront eux aussi prévoir quelques mises en conformité et ne pas lâcher leurs fientes sur nos élevages, car celles-ci vont sans aucun

doute passer au travers des mailles des filets.

La DDCSPP n'a que ce mot à la bouche : biosécurité. Elle vous explique qu'il faut vous protéger. Nous protéger de qui ? De quoi ? Et pourquoi ? Toutes ces mises aux normes ne sont pas gratuites et demandent du temps. N'est-ce pas plutôt pour mieux vous incriminer en cas de nouvelle épizootie ? Pas de protection, pas d'indemnisation ! Le problème dans toutes ces décisions, c'est qu'elles sont prises par des bureaucrates qui ne connaissent malheureusement rien du monde agricole et qui, bien sagement confinés (car eux le sont) dans leur bureau, pensent détenir la science infuse à coup de mesures, lois et autres réglementations pour endiguer des épidémies telles que la grippe aviaire, sachant que dans tous les cas, ils seront payés à la fin du mois. Ils n'ont aucune idée de l'impact que de telles mesures peuvent avoir sur nos trésoreries. Pour certains d'entre nous, il faudra payer plus de 20 000 euros pour la mise en conformité des bâtiments d'élevage, à savoir : création de sas carrelés, aires stabilisées, aire de stationnement des véhicules pour désinfection, local destiné aux contrôleurs pour se changer et bientôt, peut-être, pour prendre une douche, payée par le paysan... et tout ceci sans aide de l'État bien évidemment et sans pouvoir le répercuter sur nos prix de vente ! Mais je me pose une question, tout le monde est-il logé à la même enseigne ? N'y a-t-il pas de passe-droit ?

Encore une fois, ce sont toujours les mêmes qui mettent la main à la poche : les producteurs ! Mais avons-nous le choix ? Si on refuse la mise aux normes, la DDCSPP procède à des contrôles et le préfet peut interdire la mise en place des bandes de poulets.

Les trésoreries étant loin d'avoir tous les voyants au vert actuellement, c'est un coup de massue supplémentaire pour l'élevage. C'est marche ou crève !

Didier Peyronnet - Trésorier CR87



Suivez notre page Facebook : "CoordinationRurale87"

Témoignage « La Vie rêvée d'un agriculteur »



La particularité des fins d'années, c'est qu'elles sont toujours surchargées.

Puisqu'il faut bien parler d'argent, le 16 novembre, nous recevons enfin le solde des aides agricoles de 2015 avec 13 mois de retard mais pas le montant attendu. J'appelle la DDT. Une fois. Deux fois. Trois fois. Elle admet l'erreur et versera le montant dû le 8 décembre.

Le 18 novembre, nous percevons le versement de l'ATR, évidemment minoré de l'erreur précédente. Donc appel 1, 2, 3 fois à la DDT qui fera la correction le 15 décembre. C'est vite dit comme ça mais ça prend vraiment du temps et de l'énergie.

Maintenant, parlons des contrôles et des justifications. Le 6 décembre, nous avons un contrôle sur place d'un agent de la DDT sur « l'habitat des oiseaux et les directives nitrates ». De 14h à 16h30, nous nous promenons sur toute la ferme. Le contrôle se déroule sans problème. Le contrôleur fait son travail et moi, je n'avance pas dans le mien. Je dois me dépêcher car le 14 décembre, nous avons le contrôle sur la charte des bonnes pratiques, gros morceau en terme de paperasse : identification animale, qualité de l'eau, gestion des déchets, plan d'épandage... Toute une après-midi pour mettre les papiers en ordre. Mince, j'avais oublié : il faut que je fournisse avant le 31 décembre à notre acheteur de graines de colza les photocopies des déclarations PAC 2007 et 2016 pour prouver que nous respectons la conditionnalité. Allez, il faut que je m'y mette malgré le beau temps et tout le travail qu'il me reste à faire.

Le 12 décembre à 16h30, alors que je veux vite terminer l'élagage d'une haie, une grosse branche m'envoie au tapis. Bilan : fractures du poignet, du coude, de 5 côtes et de 2 vertèbres. Un petit tour au CHU, toujours vivant mais en arrêt de travail jusqu'en mars. Bravo !

Heureusement que j'avais bien avancé sur les papiers du contrôle du 14 décembre car nous avons reçu un avis de passage d'un agent de la DDT qui doit venir le 16 janvier 2017 faire le recensement agricole sur place (on se demande pourquoi car toutes les informations concernant l'exploitation sont disponibles dans toutes les administrations).

C'est dans ce contexte que la MSA va manifester toute sa compassion !

Le lendemain de mon hospitalisation, l'arrêt de travail produit par le CHU avec tous les détails concernant les diverses fractures a été envoyé à la MSA. Mais le 16 décembre, je reçois un courrier indiquant que le dossier est incomplet car l'employeur n'a pas fait de déclaration. L'employeur, c'est moi et je reconnais que j'avais un peu la tête ailleurs...

Le 23 décembre, arrive un courrier recommandé avec AR pour dire que le dossier nécessite 30 jours d'instruction pour statuer. Je passe un petit coup de téléphone pour savoir s'il manque des documents mais non, tout est normal, c'est le délai légal.

17 janvier, nouveau recommandé avec AR dont voici le texte : « *Nos services ne sont pas en mesure de statuer sur le caractère professionnel de votre accident. Dossier en cours d'instruction, la caisse fait usage de son droit de recours au délai supplémentaire de 2 mois à compter de ce jour* ». C'est quoi le problème ? La MSA remet en question le caractère professionnel de l'accident et ils ont besoin de 2 mois de délai pour statuer ? Moi, des délais, on ne m'en laisse jamais, je dois toujours payer cash. Je suis ulcéré, furieux. Je téléphone. Je veux des explications mais pour parler à un responsable MSA, c'est mission impossible. Comme je m'agace, on me passe une assistante sociale, très aimable, mais je n'ai pas de réponse. Je rappelle. On me balade. On me re-propose l'assistante sociale. Je refuse. Je traîne plus de 10 minutes et évidemment, ma colère monte et toujours pas de réponse sauf celle d'écrire à la direction si je ne suis pas satisfait des services de la MSA. La personne que j'ai au bout du fil est très désagréable, ce qui augmente ma colère.

19 janvier, encore un courrier recommandé avec AR : « *la procédure d'instruction du dossier devrait être close le 01/02/2017 statuant sur la prise en charge ou non de l'accident* ».

Je suis abattu et pour me remonter un peu le moral, je relis en boucle la pub de la MSA : « *La MSA vous accompagne et vous soutient tout au long de votre vie* » ; « *Aujourd'hui comme hier, la MSA connaît mieux que quiconque les personnes qui vivent sur les territoires ruraux. Combiner proximité et qualité de services est un défi permanent pour ses équipes.* »

Heureusement, j'ai de bons associés et employés sans lesquels je serais aujourd'hui rayé de la liste des exploitants agricoles. Condamné temporairement à l'inactivité dans mon plâtre qui me démange, je continue pourtant d'espérer des jours meilleurs où les producteurs vivront dignement de la vente de leurs produits et se libéreront de la prison des primes et des contraintes qui y sont liées.

Ne lâchons rien ! Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2017.

Joseph DEKKERS membre de la CR 87 - Producteur de lait en GAEC avec un ouvrier



Suivez nous sur Twitter : @CR_HauteVienne

Témoignage « Ma banque va bien ! »



Vu la conjoncture, les agriculteurs ont plus que jamais besoin des banques. En temps normal, les marges ne sont déjà pas bien élevées mais en temps de crise, elles deviennent négatives.

Nous avons donc besoin de financements supplémentaires pour passer cette période. Des solutions existent, telles que des restructurations de prêts avec des taux plus intéressants, un prêt pour créer de la trésorerie...

Mais est-ce que les banques ne profitent pas du flou qui persiste sur les prix de nos produits et les versements des aides PAC pour imposer leurs taux et frais excessifs ? Les banques y trouvent leur compte, si nous ne gagnons pas d'argent, elles, elles en gagnent ! Elles ne vont pas faire faillite tout de suite, n'avez crainte !

A l'heure actuelle, les banques se refinancent à un taux proche de zéro (l'Euribor 12 mois : - 0,106 %). Il n'est pas normal qu'elles proposent des courts termes aux agriculteurs (garantis par les aides PAC) à des taux de plus de 3 %.

Il est plus facile d'obtenir tous les ans un accord pour des prêts à court terme, que d'étaler cette « dette » dans la durée et créer un réel fonds de roulement. De plus, aux taux pratiqués en fonction du *scoring* (à la tête du client), s'ajoutent les frais de dossier et bien sûr une Assurance décès invalidité. L'ADI n'est pas obligatoire mais la banque n'est pas obligée de prêter, donc on signe ! Les banques ne soutiennent plus les exploitants, leur objectif est de faire du chiffre avec le peu d'argent que nous avons. Pour cela, tous les moyens sont bons, jusqu'à l'épuisement et la liquidation. Est-il concevable qu'un conseiller bancaire, affecté aux marchés agricoles, vous explique qu'il ne connaît rien à l'agriculture ? Aberration !

Un banquier m'a dit au début de mon installation qu'il n'aime pas financer du stock. Comment faire sans stock ? Surtout en élevage.

Pourtant, les banques ne prennent pas de risques avec les agriculteurs : elles demandent des garanties sur tout, se servent sur les primes PAC et nos bâtiments et cheptels ne perdent pas de valeur. Les paysans payent leurs dettes. Mais est-ce dans l'intérêt des banques ? De plus, si vous avez des difficultés financières, il est compliqué d'aller voir la concurrence. C'est un cercle vicieux : vous allez mal, la banque vous ponctionne, vous ne pouvez pas la quitter, elle vous tient, les autres ne veulent pas de vous, vous êtes obligés de subir, trimer tous les jours un peu plus, vous serrer la ceinture. C'est sans fin, ça ressemble presque à un film d'horreur, un cauchemar. Vous ne voyez pas le bout du tunnel.

J'ai l'impression que les banques font traîner les demandes de prêt pour mieux faire passer leurs conditions, ce qui est surtout pénible quand vous avez pris des engagements vis-à-vis de fournisseurs.

Sans parler de leurs petits arrangements internes, pour favoriser les uns ou les autres. L'ami de l'ami.

Ma banque va bien : ses résultats astronomiques sont en constante augmentation, même s'il est difficile de connaître les chiffres précis... alors qu'elle connaît tous les miens !

Ma banque va bien, elle engloutit le peu qu'il me reste et me tape sur les nerfs... mais ça, elle s'en tape !

Johannes Knies - Vice-président CR87

Témoignage « Perdu ! »



Perdus ! Tel a été notre sentiment, mes parents et moi, après le départ de la DDCSPP et des autres intervenants à l'annonce d'une vache positive à la tuberculose. Et ce sentiment a perduré pendant un bon petit moment : jusqu'à la prise de décision d'abattre le troupeau. Pourtant, aussi bien de la part de la CR87, que de nos voisins, collègues et amis, tout le monde a été présent pour nous soutenir dans cette épreuve mais on se retrouvait bien seuls face à la prise de décision : abattage total ou partiel.

Un jour, j'ai croisé le président de la FDSEA auquel j'ai exposé ma situation. Celui-ci m'a proposé de m'aider par rapport au Crédit Agricole dont il est vice-président de la caisse régionale, mais aucunement de me renseigner sur le déroulé et les conséquences de l'abattage total. Je tiens à souligner que contrairement à la FDSEA, les membres de la CR87 ont fait le maximum, sans promettre l'irréalisable, pour me soutenir psychologiquement et m'apporter le maximum d'informations dont ils disposaient.

Pour le déroulé de l'instruction, une réponse rapide était nécessaire. Néanmoins l'afflux d'informations, ainsi que les dégâts psychologiques qu'entraînent l'abattage d'un troupeau ne sont pas des moments faciles à vivre. De par la configuration de l'exploitation et le déficit de main-d'œuvre, la décision fut prise d'abattre l'ensemble du cheptel. Bien que l'on nous ait proposé de l'aide au moment des tests, personne n'était à même de nous faire appréhender les conséquences de l'un ou de l'autre des abattages. Même les agents de la DDCSPP, au fur et à mesure de l'instruction ont découvert les répercussions qu'un abattage total pouvait provoquer sur une exploitation. Bataille avec la DGAL (la branche sanitaire du ministère de l'agriculture) pour faire valider l'expertise qui, en traînant, retarde le positionnement sur la réservation du cheptel de remplacement, conséquences sur la PAC (ABA, ICHN et surtout MAEC où le cahier des charges n'était pas encore bouclé à l'époque !), conséquences comptables et fiscales, personne n'était préparé pour faire face à cela et il faut naviguer à vue !

Depuis octobre, neuf mois après ces événements, le nouveau troupeau est rentré mais les conséquences de l'abattage ne sont toujours pas terminées avec la PAC de 2017 : l'historique des aides qui sera pris en compte (aucune présence pendant deux mois et demi) et le comptable a annoncé une somme d'impôts sur le revenu fort salée qui viendra amputer une trésorerie déjà bien à mal. **Ne croyez pas que la tuberculose est une maladie dont on ressort bénéficiaire sur le plan financier et moral.**

Et il y a une quinzaine de jours, un voisin m'appelle pour avoir des renseignements car lui aussi est touché par la tuberculose. Ses paroles étaient : « *Je suis perdu* » !

Stéphane Nauche - Adhérent CR87

Témoignage « Pourquoi j'ai adhéré à la CR87 »



28 janvier 2016 : soirée-débat à Vicq sur Breuilh, organisée par la CR87 et animée par la CR47. Ce soir-là, je me demande bien ce que je suis venue faire dans cette galère où je ne connais presque personne et ayant en plus un avis négatif sur le syndicalisme agricole. En effet, mon mari ayant été adhérent de la FDSEA, je me suis rendue compte au fil des années qu'à la FDSEA, le plus important, c'était de placer ses « amis » à des points stratégiques, en oubliant l'agriculteur de base qui en plus paye une cotisation exorbitante, juste pour avoir le droit de la fermer. Je n'ai pas oublié la sécheresse 2010, avec un zonage injuste validé par la FDSEA, qui a permis en éliminant certaines communes d'arroser plus largement les autres, dont celles des têtes de la FDSEA. Alors, en quoi la CR87 serait-elle différente du syndicat soi-disant majoritaire ?

Ce soir-là, j'ai changé d'avis en écoutant Sylvie Girard (présidente de la CR Nouvelle Aquitaine) et Patrick Franken (président de la CR47). Ils ont expliqué, en émaillant leurs propos d'anecdotes, ce qu'ils ont réussi à faire petit à petit sur leur département malgré les obstacles habituels (l'administration, les coop, la fédé, les politiques...) et même leurs difficultés judiciaires. Là, je me suis dit qu'il fallait peut-être juste y croire et surtout ne plus rester dans son coin, comme beaucoup le font encore, à râler après tous ceux qui empoisonnent notre métier, poussant même certains à commettre l'irréparable.

Au fil des mois, en participant aux actions de la CR87 sur le terrain (contre les végans, opération stop contrôles...), j'ai vu une équipe motivée, soudée, ouverte au dialogue, solidaire, qui passe du temps bénévolement pour soutenir les agriculteurs du département et pour essayer de faire bouger les choses. Chacun à notre manière, nous apportons quelque chose en fonction de nos compétences et de notre vécu, c'est ce qui fait notre force.

Comme l'a dit Sylvie Girard lors de notre AG 2016, « une adhésion à 50 €, c'est la meilleure assurance professionnelle que vous puissiez contracter ». Alors, n'hésitez plus : rejoignez-nous et nous avancerons **TOUS UNIS. ENSEMBLE, NOUS IRONS PLUS LOIN.**

Martine NADAUD - adhérente CR87

Informations utiles

- **Bertrand Venteau** : Président de la CR87 : 06 07 37 73 85
- **Carine Tarrade** : Animatrice : Bureau : 05 55 06 50 19
Mobile : 07 86 01 67 78
- **Horaires du bureau de Saint-Yrieix-La-Perche** : 9h-12h30 / 13h30-17h00

Dégâts de faune sauvage : Lorsque vous êtes victimes de dégâts de gibier, même d'espèces protégées, n'hésitez pas à le signaler à l'ONCFS en téléphonant au 05 55 32 20 54 - 24h/24 et 7 jours sur 7.

Bulletin d'adhésion 2017

Nom, Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Commune : CP :

Email :

Tel : Port :

J'adhère à la Coordination Rurale de Haute-Vienne

Cotisation : 50€

Bulletin à retourner complété et signé, accompagné du règlement à :

Coordination Rurale 87

Espace de la Seynie

87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

Je suis producteur de :

- Grandes cultures
- Cultures spécialisées

précisez:

- Bovin Viande
- Bovin Lait
- Ovin
- Caprin
- Porcin
- Aviculture

Employeur de main d'oeuvre:

- Permanente / Saisonnière

Vente directe: Oui / Non